

**Exposition d'arts
plastiques 2021 :
20 exposants et
+ de 430 visiteurs**



26/27/28 mars 2022

© **Dossier : Ouverture prochaine du gîte communal et de la salle polyvalente de Charancin rénovée**

© **Coworking**

© **Travaux et PLU**

**Théâtre de la
Chrysalide**

**Salle des fêtes
de Belmont**

INFOS PRATIQUES

Mairie Principale - Tél. : 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 Valromey-sur-Séran

Courriel : mairie.valromeysurseran@orange.fr

Site internet : www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h - 12 h et 13h - 17 h

Mardi : 9 h - 12 h / **Jeudi :** 9 h - 13 h / **Vendredi :** 9 h - 12 h

Mairies déléguées : Permanences ou rendez-vous

Lompnieu et Vieu : Jeudi 9h - 12 h / Sutrieu : Lundi 9 h - 12 h



Bienvenue à Valromey-sur-Séran...

Bien que cela ne soit pas obligatoire, nous demandons aux nouveaux habitants s'installant dans notre commune de se faire connaître à la mairie, cela dans le souci d'adapter au mieux le service public communal. Par ailleurs, il est toujours agréable d'accueillir de nouveaux foyers, de faire connaître les différentes structures communales et associatives et toujours plus sympathique de pouvoir mettre un visage sur un nom.

Merci de vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. A bientôt...

Restons vigilants



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Toute l'actualité de la Gendarmerie COB (communauté de brigades) de

Culoz **est disponible sur l'application PanneauPocket**, à télécharger : alertes et informations de la Gendarmerie, rappel des bonnes pratiques, coordonnées des brigades, alertes cambriolages, informations et actualités ... Gratuit, anonyme, pas de création de compte, pas de récolte de données personnelles.

Au quotidien, soyez vigilants, protégez les accès. Confiez vos clés à une personne de confiance plutôt que de les mettre dans un pot de fleurs ou sous le paillason ! Si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage, contactez la gendarmerie : le **17**.



**2022 :
année électorale**

► **Elections présidentielles :**
dimanches 10 et 24 avril 2022

► **Elections législatives :**
dimanches 12 juin et 19 juin 2022

INSCRIPTION

SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites peuvent le faire jusqu'au **4 mars 2022 pour l'élection présidentielle** et jusqu'au **6 mai 2022 pour les élections législatives**.

Cette inscription peut se faire par internet (Service-Public.fr), à la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité, ou par courrier adressé à la mairie avec les justificatifs précités accompagnés du formulaire Cerfa n° 12669*02.

Les jeunes de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen (à effectuer dès 16 ans auprès de la mairie, démarche à l'issue de laquelle le jeune reçoit une attestation de recensement qui est indispensable pour effectuer certaines démarches) sont inscrits automatiquement.

TENUE DES BUREAUX DE VOTE

Nous voterons encore dans 4 bureaux de vote, un dans chacune des mairies déléguées, qui seront ouverts de 8 H à 18 H.

Nous faisons appel, dès à présent, à **des volontaires pour siéger**, une partie de la journée, **en tant qu'assesseur dans les différents bureaux**. **Merci de bien vouloir vous faire connaître** dès à présent auprès des maires délégués.e.s.

Dématérialisation des documents d'urbanisme

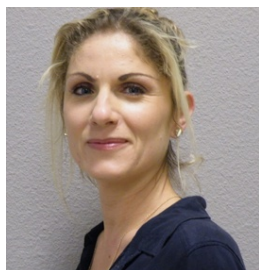
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer en ligne votre demande de permis de construire ainsi que tout autre document d'urbanisme.

Comme pour la majorité des actes administratifs, les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :

- Gain de temps et possibilité de déposer son dossier à tout moment, où que l'on soit, dans une démarche simplifiée ;
- Aucun frais avec une démarche plus économique et plus écologique : économies sur les photocopies et l'affranchissement de courriers recommandés ;
- Suivi à tout moment de l'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Connectez-vous sur www.service-public.fr puis sur ADAU (Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme)

Il reste néanmoins possible de déposer votre dossier format papier à la mairie de Belmont uniquement (et non dans les mairies déléguées) si vous n'êtes pas en mesure de le déposer en ligne.



Edito

Pauline GODET

Maire de Valromey-sur-Séran



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'évolution de la pandémie imposant de nouvelles contraintes sanitaires, nous ne pourrons pas, en conséquence, maintenir la cérémonie des vœux qui se veut à la fois un moment privilégié d'échange et un temps de convivialité.

Je vous souhaite donc, par l'intermédiaire de cet édito et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, une excellente année 2022 et vous adresse mes vœux les plus sincères de bonne santé pour vous et votre famille, de réussite et d'épanouissement personnel.

Nous aurons d'autres occasions de vous rendre compte de l'actualité communale, comme nous l'avons fait lors de la réunion publique du 2 décembre dernier sur le Plan Local d'Urbanisme. Ce dossier est le plus important de ce mandat car il va encadrer la construction, tant en termes de quantité qu'en termes de qualité. Il en ressort d'ores et déjà que la succession des lois qui prévalent en matière d'urbanisation va restreindre considérablement l'artificialisation des sols (constructions avec nouvelles consommations foncières) au profit de la rénovation de bâtis existants. Je vous renvoie pour davantage d'explications à l'article que vous trouverez dans les informations communales.

Il me semble intéressant de mettre ce dossier en perspective avec le travail d'écriture d'un projet de territoire, qui devrait être validé à la fin de ce premier trimestre au niveau de la Communauté de Communes de Bugey Sud. En effet, depuis plus d'une année, les 43 maires se réunissent en concertation avec les acteurs économiques, les différents intervenants dans l'économie sociale et solidaire, les associations et des citoyens bénévoles pour définir les priorités qui guideront les politiques publiques pour les 10 ans à venir.

A ce stade, le premier enjeu identifié est celui de l'attractivité économique, résidentielle et touristique, en ciblant l'accompagnement aux mutations structurelles du tissu économique et en déployant davantage d'efforts au profit de la jeunesse (formation, insertion...).

Le second enjeu est celui de la préservation des ressources et du capital environnemental avec pour objectif de promouvoir un aménagement plus respectueux des équilibres du territoire.

Enfin, il va falloir penser davantage collectif en coordonnant l'action publique au service de la mise en œuvre d'un projet commun qui passera par des bassins de services, des ententes locales...

La commune nouvelle de Valromey-sur-Séran est un exemple d'accord local visant à construire ensemble un projet commun de développement. Avec le recul de trois années pleines, nous défendons un bilan positif de cette fusion dans un contexte d'effritement des petites communes, de nécessaire bonne allocation des dépenses et des ressources, de chevauchements et imbrication de compétences....

Je vous prie de croire que tous, élus comme agents municipaux, nous mettons tout en œuvre pour offrir le meilleur niveau de service aux habitants, conserver la proximité qui nous est chère et qui fait la force des territoires ruraux.

A cet effet, je vous invite à vous rapprocher de nous pour nous faire part de vos remarques ou de vos attentes ; les élus se rendront toujours disponibles pour un rendez-vous.

Egalement, je vous encourage à **télécharger gratuitement l'application Illiwap**, meilleur outil pour garder le lien et être informé en temps réel de l'actualité communale, des incidents imprévus, événements climatiques mais aussi festivités communales ou associatives.

Je vous renouvelle tous mes souhaits de belle année 2022, que nous espérons tous plus sereine et plus chaleureuse, enfin libérés des restrictions sanitaires qui perturbent notre vie sociale et municipale.

Bien sincèrement à vous toutes et à vous tous.

C'est avec beaucoup de plaisir que l'équipe municipale vous présente la salle des fêtes rénovée et le nouveau gîte communal de Charancin.

Certains en ont déjà eu un aperçu le 11 novembre dernier, à l'occasion du verre de l'amitié qui a rassemblé, dans la salle rénovée, toutes celles et ceux qui avaient participé au traditionnel hommage à nos soldats morts pour la France dans les différents hameaux. Les aînés de Sutrieu s'y sont également réunis pour le repas de Noël.



Après plusieurs mois d'études et de travaux, le bâtiment est rénové et le projet répond pleinement aux attentes :

- Une salle des fêtes pour un repas de famille ou entre amis d'une capacité de 70 personnes,
- Un gîte de 6 personnes pour les touristes de plus en plus nombreux sur notre territoire. Il est composé d'une belle pièce à vivre et de 3 chambres. Il devrait être classé 2 épis et bénéficier du label "Vélo".

La location de ces deux biens peut se faire en même temps ou séparément. Nous sommes convenus que, pour des raisons évidentes de confort, la salle et le gîte ne seront pas loués en même temps à des locataires différents. Les occupants pourront profiter pleinement de la superbe vue sur les Alpes et le Grand Colombier...

Gestion des locations

Nous avons signé une convention avec l'association Gîtes de France. Elle assurera la publicité, la gestion, la formation, la réalisation de séances photos... Cette convention est signée pour une année civile et peut être modifiée ou annulée chaque année. Après étude des offres proposées par Gîtes de France, nous avons choisi de leur confier l'exclusivité de la gestion, ce qui nous laisse néanmoins la possibilité de mettre des annonces sur notre site internet, celui de la CCBS et de l'office du tourisme.

La commune pourra également enregistrer des demandes de location.

Madame **Denise BAILLY**, habitante de Charancin, assurera l'accueil des touristes, les états des lieux et le ménage.

Tarifs :

Ils seront validés lors de la prochaine réunion de conseil municipal. Nous devrions proposer des tarifs à la semaine, pour 5 jours, pour 2 nuits et pour un weekend. Nous organiserons, dès que possible en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, un temps convivial pour la visite et l'inauguration du gîte.



Montant et financement des travaux par la Commune :

- Salle des fêtes : 108 555 €
- Gîte : 100 852 €
- Soit un total HT de **209 407 €**

Ce projet est financé pour 194 958 € par des subventions (Etat, Région, Département et CCBS).



gîte de Charancin

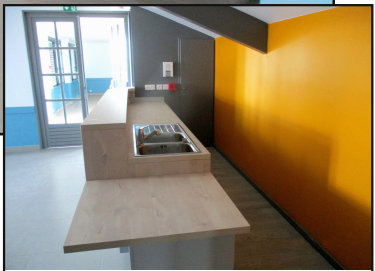
LE DOSSIER



▼ SALLE DES FÊTES



◀ Entrée



◀ Salle, bar, cuisine

▼ LE GITE DE CHARANCIN



◀ pièce à vivre, chambre ▶



INFORMATIONS COMMUNALES

Les délibérations du Conseil municipal

Afin de vous tenir au courant de la vie communale, il nous semble important de vous faire un compte rendu succinct des délibérations significatives prises en réunion de conseil municipal.

► Conseil du 18 octobre 2021

- **Participation exceptionnelle à des frais de cantine, école de Champagne-en-Valromey :**

Le 1^{er} et 2 mars, un élève a été testé positif à la Covid 19 ; comme le prévoit le protocole, les élèves ont dû rester chez eux. Les repas à la cantine n'ayant pu être annulés, il a été proposé qu'ils soient pris en charge par les communes de Champagne-en-Valromey et Valromey-sur-Séran. Le montant restant à recouvrer pour la commune s'élève à 158,40 €, équivalant à 33 repas. L'assemblée accepte de régler cette somme.

- **Demande de subvention de l'école de musique Val'Muse, projet scolaire :**

L'association Val'Muse a déposé une fiche action destinée aux enfants de primaire du Valromey, intitulée "Ateliers découverte et pratique d'instruments de musique". Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 9 900 € dont une subvention de 4 400 € du SIVOM et 2 000 € des communes. L'assemblée accepte le principe de verser une subvention et précise qu'elle sera ajustée en fonction du montage financier définitif.

- **Signature d'un avenant avec la Communauté de Communes pour le prévisionnel des versements au service instruction des sols, année 2021 :**

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35 € par acte au lieu de 45 € en 2020.

► Conseil du 6 décembre 2021

- **Modification du tableau des emplois :**

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois, l'assemblée a décidé de modifier le tableau des emplois permanents en créant un poste d'agent administratif pour 20 heures par semaine.

- **Don de l'Association Fleurissement et Environnement au conseil municipal des jeunes :**

Lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 10 septembre dernier, l'association Fleurissement et Environnement de Belmont-Luthézieu a été dissoute. Pour solder les comptes, ses membres ont décidé de faire de nombreuses actions solidaires et d'octroyer une subvention au profit du conseil municipal des jeunes. L'assemblée remercie chaleureusement l'Association et, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque remis pour un montant de 343,47 €.

- **Campagne de recensement 2022 :**

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022. Pour cette enquête sont désignées agents recenseurs : Mmes Denise BAILLY

Danielle LA PIETRA, Rolande COUTURIER, Emma JARL et Jocelyne FELCI. Chacune se verra affecter un district selon un découpage géographique de la commune.

- **Proposition d'emprunts pour financement des travaux réalisés à Charancin (salle et gîte) :**

La commune n'avait pas nécessité de souscrire un emprunt mais au vu des taux, il semble opportun d'en réaliser un. Deux banques ont été consultées (le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne) pour un emprunt de 80 000 € sur 10 et 12 ans.

L'assemblée retient la proposition de la Caisse d'Epargne et contracte un emprunt d'un montant de 80 000 € sur 10 ans au taux de 0.62% avec une annuité de 8 228 €.

- **Gîte de Charancin :**

Une convention a été signée avec l'association Gîtes de France pour la gestion locative du gîte. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

- **Report du transfert des compétences eau-assainissement à la CCBS au 1^{er} janvier 2023 :**

Malgré l'important travail des élus dans les différentes instances de réflexion, mais également face aux problèmes de recrutement dans les fonctions support et de l'important travail de régularisation budgétaire à mener avec la trésorerie, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes pour reporter d'un an le transfert de la compétence, soit au 1^{er} janvier 2023 (au lieu du 1^{er} janvier 2022). Cette modification statutaire doit être approuvée par les communes. L'assemblée valide cette proposition de report au 1^{er} janvier 2023.

- **Demande de subventions Valoriste Bugey Sud et Ecole de Montessori :**

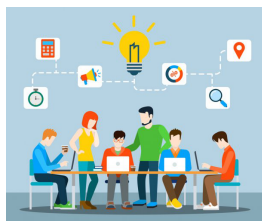
Au travers de ses actions de collecte, de tri, de valorisation et de ventes, la recyclerie Valoriste Bugey Sud favorise l'emploi. Fermée pendant trois mois à cause du confinement, elle est à la recherche de financements et sollicite la commune pour obtenir une subvention. En retour, elle propose d'adresser en mairie des bons d'achat de 5 € aux bénéficiaires des habitants de la commune qui seront utilisables sur tout le magasin solidaire jusqu'au 31 octobre 2022. L'assemblée décide de lui accorder une aide exceptionnelle de 300 €.

L'association MONTESSORI réitère sa demande pour obtenir un soutien à l'école qui compte neuf élèves issus de la commune. L'assemblée décide d'accorder comme par le passé une aide de 25 € par enfant soit un total de 225 € pour l'année 2021-2022.

INFORMATIONS COMMUNALES

Coworking

Dans notre dernier bulletin, nous vous informions de notre projet de création d'un espace de coworking.



La réhabilitation de l'étage permettrait l'émergence d'un véritable tiers-lieu économique sur les thématiques du travailler autrement, faire ensemble et se former au numérique. Cet espace serait composé de deux parties : une dédiée au coworking avec un espace ouvert et des bureaux fermés pour plus de confidentialité et un second espace aménagé en salle de réunion. Cette dernière pourrait accueillir des entreprises, des artisans, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi des ateliers animés par la Communauté de Communes de Bugey Sud sur les thématiques de l'emploi, de l'initiation aux outils numériques, des ateliers de "repair-café" ou autres... Nous avons rencontré à plusieurs reprises l'association Vivre en Valromey-Retord pour travailler à un futur partenariat.

L'idée retenue est que la commune aménagerait l'étage et prendrait en charge les travaux. L'association se propose de gérer et d'animer l'espace coworking. Un loyer lui serait demandé (loyer et charges), qui pourrait être progressif pour permettre une montée en puissance. Enfin, cette dernière assumerait le coût de l'équipement en matériel informatique et vidéo.



Bienvenue à Pierre Dacosta

Début novembre, Pierre Dacosta, nouvel agent technique, est venu compléter l'équipe municipale.

Cet amoureux de la vie au plein air était berger, avec son épouse Annie, sur le plateau de Retord. Après avoir été éducateur, il a travaillé dans une entreprise paysagère et sillonné le monde.

Bienvenue à Valromey-sur-Séran !

PLU : Le projet avance

Après une année de travail sur l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valromey-sur-Séran, une première réunion publique a été organisée le 2 décembre dernier en présence de Vincent BIAYS, cabinet d'urbanisme retenu pour accompagner les élus dans cette mission.

Malgré le contexte sanitaire et la neige fraîchement tombée, une cinquantaine de participants et représentants des 4 communes déléguées ont assisté à cette présentation. Après un premier temps de rappel du cadre juridique et du déroulé de la procédure et après avoir rappelé qu'aucune question d'ordre personnel ne pourrait être traitée lors de cette première rencontre, Vincent Biays a répondu aux différentes interrogations. A ce stade, la phase d'état des lieux se termine ; il est encore trop tôt pour préjuger du projet communal et des incidences sur le zonage constructible.

Les documents d'urbanisme étant eux-mêmes dépendants d'une succession de textes et de lois (Loi Alur, SRU, Grenelles 1 et 2, SRADDET*, SCoT**), l'urbaniste a sensibilisé le public au fait que les élus locaux ont de moins en moins la main pour définir l'aménagement de leur territoire. En guise d'illustration, il a été présenté synthétiquement la récente loi dite "Climat et Résilience" du 21 août 2021. Celle-ci porte sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Elle concerne directement les collectivités et leurs PLU, qui devront bien entendu participer activement à cette lutte en intégrant d'ores et déjà la réduction de la consommation foncière et les objectifs de zéro artificialisation des sols. Ainsi, il ne sera plus autorisé d'acquérir de nouveaux terrains aux fins de construction mais il faudra réfléchir à la réhabilitation des bâtiments existants.

Il a ensuite été rappelé les principales données communales disponibles à ce jour, soit 39 logements créés sur les dix dernières années, pour une consommation foncière de 64 300 m². Un point de situation a été fait sur le potentiel important de bâtiments mutables (pouvant être réhabilités avec vocation d'habitation) ainsi que sur le nombre de logements vacants.

Les questionnaires recueillis lors du sondage auprès des habitants feront l'objet d'une restitution prochaine. De plus, les registres restent disponibles dans les mairies pour consigner vos remarques.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous prochainement pour continuer à travailler ce dossier en toute transparence.

* **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

** **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

INFORMATIONS COMMUNALES

Voirie et autres travaux dans la commune

En 2021, 4 rues ou chemins avaient été retenus par la CCBS pour réhabilitation. Finalement, seule la rue du Four à Vieu a été refaite. Les autres interventions sont reportées en 2022 et 2023 en raison de travaux de renforcement de réseaux prévus par le Syndicat des Eaux du Bas-Valromey.

Compte tenu du recensement et des élections, l'installation des nouveaux panneaux d'agglomération et les plaques de rues dont le nom a été modifié, est décalée au 2^{ème} trimestre 2022.

Pour rappel, différentes interventions ont été réalisées en 2021 sur notre voirie : rue du Puits des Tines à Lompnieu, voie romaine à Sutrieu, route de Samonod à Belmont et route de l'ancienne gare à Vieu. Ces travaux ont été programmés suite à des difficultés d'écoulement des eaux pluviales.

D'autres travaux relatifs au petit patrimoine ont été validés cette année et sont en cours de réalisation.

Pour 2022, la commission travaux/voiries de Valromey-sur-Séran a proposé 15 projets pour la réfection de la voirie transférée à la Communauté des Communes Buguey Sud. Il s'agit de :

- Rue de Margillieu (Belmont-Luthézieu) : 49 202 €
- Ruelle du Sud-Ouest (Belmont-Luthézieu) : 10 716 €
- Rue de Tartuffier (Vieu) : 42 990 €
- Rue des Jardins (Vieu) : 33 000 €
- Voie romaine du Rond à l'Echaud (Sutrieu) : 23 484 €
- Chemin de Sous Massignieu (Belmont-Luthézieu) : 12 432 €
- Chemin de Richin (Sutrieu – Lompnieu) : 41 832 €
- Rue de la Fromagerie (Lompnieu) : 20 328 €
- Montée du Pont (Vieu) : 46 849 €
- Chemin de Calon (Belmont-Luthézieu) : 45 876 €
- Route de Glaron (Vieu) : 57 444 €
- Ruelle des Vignes (Belmont-Luthézieu) : 29 000 €
- Route de la Vigne (Sutrieu) : 58 000 €
- Rue de la Cure (Belmont-Luthézieu) : 22 000 €
- Chemin de la Chapelle (Saint-Maurice/ Sutrieu) : 32 000 €



Le Relais Petite Enfance Itinérant

Vous êtes jeunes parents ou assistantes maternelles, n'hésitez pas à contacter "Le Relais Petite Enfance Itinérant"

► **Pour les assistantes maternelles et professionnels de la garde à domicile :**

- Offrir un lieu d'information, d'échange et d'écoute, proposer des ateliers d'éveil, accès à la formation, aide pour les démarches administratives.

► **Pour les parents et futurs parents :**

- Les orienter vers les différents modes d'accueil du jeune enfant du territoire, collectifs et individuels, et les informer sur les démarches à effectuer selon le mode d'accueil choisi.

► **Pour les enfants :**

- Proposer des ateliers d'éveil, leur permettre de fréquenter d'autres enfants dans un cadre collectif sur un temps donné.

► Des permanences administratives sont organisées les 1ers samedis de chaque mois à Artemare, les 2èmes samedis de chaque mois à Champagne-en-Valromey et les 3èmes samedis de chaque mois à Virieu-le-Grand.

• Rendez-vous **sur réservation par appel téléphonique.**

► **Activités proposées :** Ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles se déroulant de 9h à 11h les mardis à Artemare, les mercredis à Virieu-le-Grand et le vendredi à Champagne-en-Valromey selon un planning fourni par mail.

- Une séance en partenariat avec L'Accueil de Loisirs en Valromey, basé à Hotonnes, est prévu le vendredi 25 février 2022.

► **Pour joindre le Relais Petite Enfance,** téléphoner du mardi au samedi de 8h à 13h au :

06 34 17 36 41.

ou par mail : rami@ain-terlude.org

Adresse : Association Ain'terlude - Maison de Pays - 3 place Brillat Savarin
01260 Champagne-en-Valromey

VIE SOCIALE

Evènements culturels et festifs

L'équipe municipale se réjouit d'avoir pu les maintenir en 2021 malgré le contexte sanitaire.

Petits et grands ont pu se retrouver et profiter de moments conviviaux. La situation sanitaire nous a obligés d'annuler le Noël des enfants en dernière minute. Nous le regrettons mais c'est une décision sage face au constat des fermetures de classes primaires liées à la Covid 19 et à l'augmentation des personnes touchées par ce virus. Nous espérons pouvoir organiser une rencontre aux beaux jours.

► Exposition de peinture et d'arts plastiques



15-16-17 octobre : 432 visiteurs se sont déplacés pour l'évènement, confirmant ainsi l'intérêt porté à cette manifestation et qui nous encourage à poursuivre de tels événements. Les ateliers vannerie et photo ont également fait le plein de participants !



► Soirée Halloween

5 novembre : La soirée d'Halloween a, cette année encore, été une réussite.

Les enfants et les adultes n'ont pas manqué d'imagination pour les déguisements ; le labyrinthe et le conteur ont ravi les enfants.



► Cérémonies du 11 novembre



Les cérémonies ont eu lieu devant chaque monument aux morts. Un verre de l'amitié a ensuite été proposé à la salle des fêtes de Charancin.



► Repas des aînés

Début décembre : Les repas des aînés se sont bien déroulés, même si nous étions moins nombreux que les années précédentes. Cette journée s'est accompagnée d'un délicieux repas préparé par "Les Caudalies", d'histoires, de chansons, de musique et de bonne humeur. Chaque convive en gardera un beau souvenir.

Nous avons eu une pensée pour les personnes qui n'ont pas pu participer pour des raisons de santé ou personnelles.



Voici un siècle

L'étonnante aventure de l'usine de peignes Laguerre à Don et Belmont *(suite)*

par Louis Reynaud

En l'espace d'une dizaine d'années, l'usine de peignes Laguerre connaîtra son apogée, son déclin et sa chute en 1923. S'il ne fallait retenir qu'une chose de cette aventure, celle-ci : la mondialisation ne date pas d'aujourd'hui et affectait, voici plus d'un siècle déjà, jusqu'aux campagnes les plus éloignées. Henri Reynaud

L'affaire est lancée au tout début du siècle : à Don, une vieille bâtisse permet le début de la production des épingles-fourches en celluloïd. La matière première est livrée par les gros fabricants d'Oyonnax. Une dizaine de paysans, formés à ces tâches nouvelles par des spécialistes, suffisent au démarrage.

La production se compose des peignes de coiffure, des épingles-fourches et des démêloirs en celluloïd. Odette supervise le travail des «commerciaux» : l'un visite les merciers en gros, l'autre entretient le contact avec les grands exportateurs à destination de l'Europe centrale, notamment la Roumanie, le troisième contrôle la vente à Madagascar.

Grâce au développement de l'entreprise, avec près de 80 salariés, Don connaît bientôt un essor inattendu. D'autant que Maxime Laguerre n'est pas un "patron de combat" : on fait dix heures par jour chez lui et non douze comme dans la dizaine de scieries d'Artemare et des environs, ce qui fait affluer à Don petits paysans, journaliers et jeunes gens de la région.

L'heure de gloire du peigne en corne

Bientôt, pourtant, les caprices de la mode viennent perturber le marché du peigne. *«L'esprit d'indépendance qui gagnait les femmes»* fait que *«leur costume et leurs cheveux se raccourcissaient, diminuant l'emploi des peignes et des épingles. Le démêloir restait au contraire plus utile et plus demandé que jamais car les cheveux courts s'ébouriffaient facilement au vent du dehors, surtout quand les femmes usaient de la bicyclette qui devenait à la mode et avait provoqué de véritables scandales quand on vit les femmes s'en servir avec des jupes fendues sur les côtés »*, écrit Odette dans son Journal.



L'ancien moulin de Rajan à Belmont qui abritait l'usine de peignes Laguerre

L'heure du démêloir en corne avait ainsi sonné. C'est vers Oyonnax que l'on se tourne derechef pour obtenir la nouvelle matière première, livrée sous forme de plaques prêtes à être travaillées.

C'est alors qu'Edouard Laguerre, qui vient de terminer ses études, rejoint ses parents et les convainc de l'intérêt qu'aurait l'entreprise à organiser elle-même sa fabrication à partir de la corne brute. Des dispositions sont aussitôt prises pour l'installation des fours et de l'outillage nécessaire à Don et à Belmont.

Belmont entre à son tour dans l'aventure

A Belmont, un moulin désaffecté est aménagé en conséquence avec la construction de sept fours en brique réfractaire, de bassins de trempage et l'installation de presses d'aplatissage manuelles et hydrauliques.

PAGE D'HISTOIRE

Les cornes de bovins proviennent principalement d'Argentine et celles de buffles de Madagascar. C'est du «petit train» du Valromey que débarquent en gare de Don les cornes grandies dans la pampa sud-américaine ou la savane malgache et c'est lui qui remportera la production. Les cornes sont acheminées de Don aux ateliers de Belmont pour être mises à chauffer, ouvertes, trempées et laminées avant de reprendre le chemin de Don pour y subir le découpage par emporte-pièce.

Le peigne était à ce stade une forme pleine où mordait la «sauteuse» pour le découpage des dents. Venait ensuite le «goticage» (NB : *taille d'un petit biseau oblique entre les dents*), puis le ponçage, avant l'expédition. Les pointes des cornes, préalablement sectionnées, matière première appréciée des fabricants de pipes, étaient expédiées à Saint-Claude.

Le précieux salaire que procure l'usine assure plus de régularité aux ressources et rend moins oppressante la peur du lendemain dans les familles qui se livrent à l'activité nouvelle. La viande a fait son apparition sur la table de l'ouvrier, qui s'habille mieux. Les «peigniers» d'Oyonnax ont apporté avec leur tour de main professionnel une autre manière de vivre.

Trois cafés prospèrent à Don. A l'hôtel Charvet, on tourbillonne le soir au son du piano mécanique. La vogue est l'occasion de grandes réjouissances et Carnaval voit les ouvriers se déployer en cortège costumé, au son des cuivres, jusqu'à Artemare.

Le coup de grâce de la Grande Guerre

C'est dans cette atmosphère de prospérité qu'éclate le conflit de 1914. *«Je me souviendrai toujours»* écrit Odette Laguerre, *«de cette dramatique journée d'août où, par un ciel étrange où des nuages roses et gris aux formes monstrueuses semblaient se poursuivre comme des bêtes de l'Apocalypse, retentit la voix des cloches appelant les hommes aux armes pour secourir la patrie en danger. Le soir tombait. L'usine fut arrêtée»*.

Une activité ralentie se maintint toutefois pendant le conflit bien que le magasin fût transformé en infirmerie pour blessés légers ou permissionnaires ayant besoin d'un long repos, dont Hélène Laguerre, fille de Maxime et Odette, infirmière diplômée, avait la responsabilité. Les ventes reprirent peu à peu.

La fin du long drame qui a creusé des vides terribles dans les rangs des ouvriers voit la reprise des activités des ouvriers de corne. Mais les difficultés financières ne cessent de s'accroître. D'autant que la mode des cheveux coupés apparue avant 1914 se généralise, popularisée par une chanson qui fit fureur à l'époque :

Elle s'est fait couper les cheveux ...

En disant, comme cela ça m'ira beaucoup mieux !

Faute d'avoir su s'adapter aux exigences de l'après-guerre, l'usine de peignes Laguerre court à sa perte. La mort de son fondateur en 1923 sonne le glas de l'entreprise qui, par ailleurs, a complètement englouti l'héritage de son épouse.

Odette Laguerre, une grande dame

La liquidation judiciaire intervenue en 1925 viendra ruiner une famille dont la grande et noble ambition fut l'aide aux défavorisés. Au soir de cette tragique mise aux enchères qui n'épargnera pas même la belle demeure de Don, Odette Laguerre note simplement dans son Journal : *«Je suis ruinée ! ... Je décide de vivre»*. Elle vivra encore, en effet, avec une inlassable obstination. Elle fut l'auteur de *Pour la paix*, ouvrage paru avant 1914, dont de nombreux extraits ont enrichi les manuels scolaires des années 30.

Durant la dernière guerre, qui lui a ravi son petit-fils Alain, elle n'hésitera pas à prendre des risques insensés pour héberger un jeune opposant au régime nazi de nationalité allemande. Secrétaire de la *Ligue des mères éducatrices pour la paix*, elle partagera avec René Cassin la rédaction du mensuel *Peuples unis*.

Odette Laguerre s'éteindra en 1956 à l'âge de 96 ans, sans avoir jamais regretté un seul instant, ni ses biens, ni ses efforts, ayant, comme Maxime, son mari, consacré toute sa vie à améliorer celle des autres.

Louis REYNAUD

Correspondant du "Progrès" (1959-1999)

VIE LOCALE

Des nouvelles de l'école de Champagne

A table, la santé au menu !

Les élèves de CM1-CM2 de l'école primaire Louis Douillet de Champagne-en-Valromey participent cette année au projet de territoire mené par Ain'terlude sur le thème de l'alimentation, en lien avec le jardin de l'école.

A cette occasion, ils ont réalisé une exposition "Jardin des enfants" à la médiathèque, aux côtés de celle "À table, la santé au menu".

Afin de poursuivre ce travail sont prévues deux visites :

- Au Verger de Flaxieu, visite et échanges avec les producteurs, plantation de jeunes plants et dégustation de produits transformés.
- Au printemps, au GAEC de la Blada de Chavornay, visite et échanges avec les producteurs de céréales et de pain et fabrication de petits pains.

Pour les enseignantes, les objectifs sont divers : valoriser le jardin de l'école, donner du sens aux apprentissages à travers des écrits et des échanges, mener un projet coopératif, amener les enfants à réfléchir à ce qu'il y a dans leur assiette, participer à la vie du territoire en lien avec des associations et producteurs locaux.

ÉTAT CIVIL

Décès

- Le 15/09/2021, Jean BOGAERT (Chongnes)
- Le 16/12/2021, Joseph CATALANO (Don)
- Le 18/12/2021, Marie-Louise VAUTARET (Massignieu)
- Le 23/12/2021, Daniel BASSIEUX (Neyrieu)

AGENDA

- **du 20 janvier au 19 février 2022** : Recensement.

- **5 février 2022 - à partir de 9 h** - Salle des fêtes de Belmont - Vente de civet de sanglier et de boudin de porc organisée par la société de chasse de Belmont.

- **26, 27 et 28 mars 2022**

Afin d'animer la commune et de proposer des temps de culture et de convivialité, l'équipe municipale vous propose un week-end théâtre à Belmont.

La troupe "La Chrysalide" présente trois rendez-vous :

- Concert de Nicolas Vincent Morard, le vendredi soir ;
- Balades littéraires sur le thème de "Calamity Jane", les samedi et dimanche après-midi dans le village de Belmont ;
- Représentation les samedi et dimanche soir : "La fabuleuse histoire de Violette A" adaptée de "L'homme semence" de Violette Ailhaud.

Plus d'informations prochainement.

- **Tous les mercredis - de 14 h à 18 h** - Salle des associations de Belmont : Club de Bridge.

Marché de Noël sur le site de la Mairie de Belmont



Ce dimanche 12 décembre, par une fraîche mais très belle journée, l'Association Vivre en Valromey-Retord organisait son marché de Noël, non pas à Champagne-en-Valromey mais à Belmont, site qui se prête mieux aux normes de circulation des personnes en temps de crise sanitaire.

Une trentaine d'exposants étaient présents, aussi bien dans la salle qu'en extérieur. Le Sou des écoles et l'école Montessori de Champagne ont proposé de la petite restauration et de nombreuses créations fabriquées par les enfants. Enfin, le Père Noël, alléché par la bonne odeur des diots servis par l'Association VVR, est venu nous rendre visite, distribuant moultes papillotes, pour le plaisir des petits et des grands. Un bel événement qui a attiré de nombreux visiteurs. A refaire !